

Article 1 - Date

Le concours d'écriture est ouvert jusqu'au **07 novembre 2025 à minuit**.

Article 2 – Participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à toute personne, quelle que soit sa nationalité à l'exclusion des membres du jury, du comité de lecture et des membres organisateurs de la Commission Culture de Redessan.

Le prix « Jeunesse » sera attribué au candidat gagnant âgé de moins de 15 ans.

Article 3 - Thème

Les candidats doivent écrire un texte sous forme de nouvelle, de poésie ou de slam, en français.

Il doit s'agir d'une œuvre originale, non publiée ni en cours de publication.

Le thème est libre.

Article 4 - Mise en page

Les textes ne devront pas avoir plus de 2 pages (environ 5000 signes).

Mise en page : format A4, interligne 1,5, police Arial corps 12. Les textes devront être paginés, sans aucune marque distinctive.

Article 5 – Envoi

Les manuscrits doivent impérativement être envoyés sous format électronique à l'adresse suivante jdredessan@gmail.com

Chaque fichier informatique doit être en format Word (.doc ou docx), Open Office ou Libre Office (.odt)...

Les formats .pdf ne seront pas admis.

Chaque fichier aura pour nom **le titre de la nouvelle, de la poésie ou du slam**.

Afin de préserver l'anonymat, aucune mention de nom ou de pseudonyme de l'auteur ne devra être portée sur le texte.

L'objet du mail sera « Prix Annick Fayn »

Chaque participant indiquera exclusivement dans le corps du mail :

- Son nom, prénom, date de naissance, coordonnées postales, téléphonique et électronique.
- Le titre de sa nouvelle, de sa poésie ou de son slam
- Et la phrase : « j'ai lu et accepte les conditions du présent concours ».

Les données ainsi collectées ne seront pas transmises à des tiers ni aux membres du comité de lecture.

Chaque candidat recevra un accusé de réception de son mail dans la semaine suivant son envoi. En cas de non réception de cette confirmation il tient au candidat d'en avertir les organisateurs.

Pour le prix « jeunesse », mentionner la date de naissance et compléter l'autorisation parentale ci-jointe.

Article 6 - Délibération

Chaque texte sera lu par 5 personnes choisies par la Commission Culture.

Chaque lecteur attribuera une note d'appréciation commentée.

Le jury se réunira pour sélectionner les textes.

Le jury est responsable de ses choix et n'a pas obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel et ne pourront faire l'objet d'aucune contestation.

Le jury sera composé des membres de la Commission Culture de Redessan ainsi que d'autres personnes choisies par la Commission Culture.

La liste des gagnants sera publiée à l'issue de la délibération du jury la veille de la Journée du Livre qui aura lieu le 16/11/2025.

Article 7 - Prix

Les candidats dont le texte sera sélectionné acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une publication.

En acceptant le présent règlement l'auteur cède gratuitement l'exploitation de son œuvre à la Commission Culture pour une durée d'un an et, en conséquence, l'autorise à publier son texte sous forme de recueil collectif, et, ou de livre électronique ; les auteurs s'engagent à ne pas réclamer de rémunération.

Les lauréats autorisent gracieusement la citation de leurs nom, prénom et code postal, leur photographie, une courte biographie ainsi qu'un extrait de leur texte à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au présent concours et/ou ses résultats sur le site de la Mairie de Redessan, de sa page Facebook et d'une façon générale à titre de publicité de cet événement. Les lauréats, avisés par courriel, seront félicités et récompensés lors de la journée du Livre du 16/11/2025. Des extraits des textes primés par le jury seront lus par les gagnants.

Article 8 - Annulation

La Commission Culture se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre et la qualité des œuvres ne lui semblent pas appropriés et ce sans que sa responsabilité puisse être engagée à quelque titre que ce soit et sans que cela puisse faire l'objet de contestations de la part des candidats.

Article 9 - Acceptation règlement

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Contact et renseignement : jdredessan@gmail.com

ATTESTATION PARENTALE POUR LES PERSONNES MINEURES

Je soussigné(e) (Nom et prénom) _____

demeurant (adresse) _____

responsable légal(e) de (Nom, prénom) _____

(date de naissance) _____

atteste donner mon autorisation pour sa participation au concours d'écriture « Prix Annick Fayn »

A _____

Le _____ 2025

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »